



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

 DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
13 juillet 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 20 juillet 2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A.– M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : M. DENOYELLE M.

OBJET : Cantine – Fixation du prix d’achat des repas à compter du 1^{er} septembre 2023

M. le Maire présente, au titre de l’année 2023/2024, l’actualisation tarifaire d’API Restauration telles que détaillées dans le tableau ci-dessous (évolution tarifaire de 5,95 %) et invite les élus à bien vouloir les valider.

Désignation	Ancien prix (€ TTC)	Indice	Prix (€ TTC)
Repas enfant	3,18	1,0595	3,37
Repas adulte	3,89	1,0595	4,12
Pique-nique	3,52	1,0595	3,73
Pain	1,02	1,0595	1,08

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’ :

- Approuver les tarifs proposés par la société API à compter du 01/09/2023.

- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,
Michel DENOYELLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23,
Et de la publication le 25/07/23

